

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

II. Originalbriefe

[urn:nbn:de:bsz:31-333679](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-333679)

fungsakte ausstellen, die mit Papon 132 Waldenser unterschrieben. Man darf schwerlich diese Anzahl mit Einschluß der Weiber und Kinder über 232 steigern und so scheinen bis zu ihrem Aufbruch schon mehr als 100 vom Mangel weggerafft worden. Sie gelobten Dienstleistungen, Gehorsam und unverbrüchliche Treue den Generalstaaten (Nr. 12).

Damit schließen die Urkunden; es ist mir unbekannt, wann diese Waldenser abgezogen, was aus ihnen geworden, und wie es den andern ergangen.

II. Originalbriefe.

Die vielen Schreib- und Sprachfehler dieser Briefe, so wie die veralteten Formen in Wort und Schrift habe ich unverändert gelassen, aber zur Erleichterung des Verständnisses den Apostroph hinzugefügt, den Accent jedoch nur angezeigt, wo er im Originale stand.

Nr. 1.

Messieurs! *).

Ayant receu par les mains de Mss. les freres Pierrat la somme de 35 écus en deux fois, pour distribuer de vôtre part aux plus pauvres de nôtre eglise, et particulierement aux Vaudois qui se trouvent parmy nous, nous ne devons pas differer d'avantage a vous en rendre nos tres-humbles actions de graces... (folgen Glückwünsche). Cependant comme vôtre grande pieté vous fait interesser avec tant d'ardeur aux établissemens et au soutien des pauvres refugiez, nous esperons, Mss., que vous aurez pour agreable que nous vous informions de nôtre estat par la relation

*) Die Adresse des Briefes ist verloren. Er war nicht an die Generalstaaten gerichtet.

que nous prenons la liberté de vous envoyer cy jointe, et que vous nous ferez encore la grace, de nous aider de vos bons conseils, afin que nous puissions savoir, comment nous nous devons gouverner, pour parvenir au but que nous nous sommes proposez, qui ne tend qu'à dégager nôtre eglise des sommes que nous avons este contraints d'emprunter pour le batiment de nôtre temple, de quelles nous payons interest, et de celles qu'il nous faut encore emprunter pour faire un hopital d'un grange que nous avons acheptée, joignant nôtre dit temple, et que nous devons encore. Si dieu nous fait la grace, d'en venir a bout, nous pourrons dire que cet établissement sera entièrement affermy, et que comme cet ville et sur un grand passage, nôtre hôpital pourra servir de retraite a beaucoup de nos pauvres freres malades qui viennent continuellement, et que nous ne pouvons pas recueillir, n'y exercer envers eux l'hospitalité, a nôtre grand regret, faute de moyens. Comme c'est la plus grande charité que l'on puisse faire, nous sommes tres persuadez, Mss., que vous employerez pour une telle occasion vos charitables soins... (Dankfagung).

Le pasteur et les anciens de l'eglise reformée
de Swabach,

Guybert de Chagnolet.

(und 7 Aelteste unterzeichnet).

a Swabach, le 1 Mars 1688.

Nr. 2.

A Berne le $\frac{1}{4}$, de Mars 1688.

Monsieur,

(Eingang Höflichkeit, woraus nur ersichtlich, daß der Brief eine Antwort auf ein Schreiben von Frankfurt vom $\frac{11}{21}$ Febr. ist.)

Vous scaurez sans doute dega, que Mss. de Geneve, touchant le sujet de nostre ambassade, ont este condamnez par

le parlement de Dijon tellement, qu'ils seront contraints par force d'abandonner un notable revenu, dont ils jouisset si lon temp *). Ils ne laisseront pourtant pas de protester tout les ans contre la prescription de leurs legitimes droits. On craint icy quelque surprise, touchant la ville de Geneve, mais on ne laisse pas de faire des praeparatifs sous main, pour la secourir promptement en cas de besoin. Il seroit a souhaiter, que Mss. de Geneve voudroit se resoudre, de prendre quelques compagnie en garnison, ce qu'on leur accorderoit avec grand plaisir, estant assuré mesmeiment, qu'on entretiendroit la plus grande partie aux despens des cantons protestants.

L'ambassadeur de France qui reside a Solure **), a receu un nouveau caractere du roi son maistre, pour la qualité d'ambassadeur extraordinaire. On fera pour ce sujet bientôt une assablée. On a aussi donnez ordre de batir quelques nouveaux bastiments, en forme de Galleres, sur le lac de Geneve, afin de pouvoir jeter au besoin quelques secours par eau dedans Geneve.

Les Piedmontois font difficulté de quitter la Suisse, pour les raisons suivantes :

1. Ayant appris, que le pays que S. A. El. leur vouloit donner, étoit un pays marécageux, ou il y a des mechantes eaux, ils le regardent comme un cimetiére plus tost qu'un lieu de refuge et de repos.
2. Ils savent, que vers la mer Baltique, ou l'on les veux plaser, les Lutheriens sont fort rigides, et ils savent encore, que les Lutheriens rigides nous haissent autant du moins que les Papistes, et, par consequent, qu'ils seroyent exposés toujours a la persecution et a cent reputades de la part de ces gens si animés contre nous, si non du vivant de ce prince qui a grande autorité sur ces peuples, du moins dans la suite sous les princes ses successeurs, qui n'auroyent

*) Long - temps.

**) Solothurn, Soleure.

peut estre pas le mesme bonheur, de retenir ces sujets si bien en bride.

3. Ils espèrent toujours de retourner chez eux en leur patrie, or ils ne voyent aucune possibilité a cela, s'ils aloyent une fois en Brandeburg avec leurs familles *).
4. Estant en Suisse ils espèrent, de retirer peu a peu ceux d'entre leur parents, qui ont eu la foiblesse de changer, au lieu que s'ils etoyent a deux ou 300 lieu, ils n'auroyent aucun corage de sortir de Piedmont.
5. Ils savent, que Son Altesse Elect. ne souhaite que de jeunes gens robustes, que les vieillards et les enfans ne seront pas trop bien receus, or ils ne veulent point se separer.
6. D'ailleurs ils se trouveroient dans un pays, dont la langue leur seroit entierement inconue, et ils n'auroyent poin de vin, san le quel ils ne peuvent vivre, et ils ont enfin une singuliere confiance en L. Excell., qu'il regardent comme leur pere.

On ne parle aucune chose de cette alliance qui se devoit faire avec le duc de Lorraine, et je ne scaurois pas comprendre quel avantage que l'on pouroit avoir en la faisant. (Folgen dergleichen Neuigkeiten und Sagen, die hieher keinen Bezug haben). Mr., je vous prie aussi d'avoir la bonté, de me mander les sentiments que l'on a en Allemagne pour un certain livre, qui a pour titre: *Neuwer unparthenischer Reunions- oder Vereinigungsvertrag, in welchem gezeigt wird, wie die beide... (mehr von dem Briefe ist nicht vorhanden).*

*) Vergl. was ich zum vierten und siebenten Briefe bemerkt habe. Dieser Wunsch und Anschlag war, wie es scheint, der Hauptgrund, in der Schweiz zu bleiben, und sich nicht anderwärts niederzulassen.

Nr. 3.

A Noremberg le $13\frac{1}{23}$ Mars 1688.

Monsieur, *)

Je me trouve honoré avec la chere vostre du $10\frac{1}{20}$ du courant **), par laquelle je vois avec beaucoup de plaisir comme aussi par celle que M. von der Valle a escript a M. Pfaff, que n'aprouvés pas la distribution des deniers que vous et autres amis ont eu la bontét et charitét de remettre a mon frere Abraham Pierrat, avec ordre expres dans l'abord, dont faire la distribution aux pauvres Vaudois d'Erlang malades et necessitans, sans aucun delay, lesquelles ordres nous avons suivis par une somme de 180 Rd. ***) en deux fois, suivant l'avis que nous vous en avons donné et mesme m'on dit pour cert, que n'avions aucune cognoissance de M. Papon le jeune †) qui c'estoit detaché de l'eglise d'Erlang depuis peu avec une troupe de Vaudois, pour ce retirer a Ypson et Honeckh, la quelle troupe estoit deminée de plus des deux tiers par le ravissement, que la mort en avoit faict.

M. Bonnet, ministre ou pasteur d'une petite troupe Vaudoise, en ayant faict de mesme, en ce retirant du costé de Munich-Aurach, des quelles deux parties nous ne scavions point du tout qu'a presque. Mon frere et moi eurent esté a Erlang, pour faire rendre 80 Rd. par la consistoire d'Erlang a M. Papon le jeune des 180 Rd., que nous avions ja donné

*) Ohne Zweifel an den Residenten P. G. von Mortaigne in Frankfurt.

**) Dieses Schreiben befindet sich nicht in dieser Sammlung, auch das zunächst erwähnte von v. d. Valle nicht.

***) Reichsthaler.

†) Es ist derselbe, der nach dem folgenden Briefe nach Hanau ging, und von welchem unten einige Schreiben mitgetheilt werden. Dieß und eine andere Stelle unten zeigt, daß schon damals Mortaigne sich besonders für den jungen Papon und seine Leute interessirte.

aux pauvres d'Erlang, et, comme vous nous avez ordonnés ensuite, de faire la distribution a tous les pauvres Vaudois et autres pauvres necessitans refugiés dans l'estendue du pays de Bareit et aux environs, sans aucune distinction; il me semble que nous l'avons fait autant biens qu'on pouvoit le desirer. Les pauvres Vaudois d'Erlang en ont eus assurément la plus grande partie, c'est le lieux aussi la, ou il y en avoit le plus. Les Mss. d'Erlang ont fait offre pour lors, en nostre presence, a M. Papon le jeune qu'il *) a ce charger de tous les pauvres Vaudois, et qu'on luy donneroit tous les deniers qu'on avoit remis, c'est ce qu'il n'a voulu accepter. Sans ce rencontre je ne croy pas qu'on **) mal distribue les deniers qu'on a remis. Si mon dit sieur Papon le jeune n'a eu que vingt cinq escus outre les deux cents escus, nous avons considerés que sa troupe n'estoit pas grande et que dans ceux de tems ils receueroient encore des sommes considerables d'Hollande, et qu'assurément ce seroit faire tordt a la colonie d'Erlang, de leurs ***) la moindre chose de ce qu'on leurs a donné une mesure qu'ils ont tous jours estés chargés des pauvres Vaudois malades que d'autres pauvres refugiés francois, et qu'ils ce sont encor a present, comme l'on vous fera veoir dans ceux de tems par des notes, que le sinod a ordonné aux uns et aux autres de nous envoyer, afin que l'on sache veritablement le nombre de chaque colonie, tant veritable Vaudois qu'autres pauvres refugiés, pour ensuite pouvoir faire les distributions de tous les charites, qu'on leur pouroyent faire a l'avenir au desire d'un chacun, a l'esgard de ce que l'on a donné aux pauvres freres de Chwabach †). Il est dans la verité que cette pauvre eglise en a bien debourcé au dela pour les pauvres Vaudois, tant a ceux qui y la passéz qu'a ceux qui y sont encor a present, comme pou-

*) Das Wort ist unleserlich, scheint aber vent zu heißen.

**) Scheint ebenfalls vent zu heißen.

***) Ein unleserliches Wort.

†) Schwabach.

vez veoir par les cedulles syfucens *), et soye tres persuadés que tous les distributions, qui ont estées faictes, n'ont estées que pour les pauvres Vaudois malades et autres pauvres freres refugiés malades et necessiteux, des quelles la pauvreté ne se peut dire. Non, M., ne croyés pas qu'on eust employé un seul sols de ces deniers a aucun batiment **), s'il y avoit eu le double ouy le trip ***) des sommes qu'avéz remis, il y avoit lieux de les employer aux pauvres freres refugees; et croyé moy, M., sy vous aviez estées sur ces lieux mesme, vous ne n'auriez pas moins faicte que nous.

Mr. Bonnet, pasteur d'une petite troupe de Vaudois, qui s'est retiré du costé de Münich-Aurach, me vient de veoir et prié comme dieu d'avoir pitié de luy et de le recommander a vostre personne, au qu'il puisse participer a la colecte qui c'est faict en Hollande, comme estoit veritable Vaudois, comme il vous fera mesme cognoistre par une lettre qu'il vous escript a qu'il a donné a mon frere, pour vous estre envoyer. Sy vous pouvez faire quelque chose pour luy, vous seriez une belle charité. Je joint mes prieres aux siennes, c'est un tres habile homme. Je me flate, que Messeigneurs les estats d'Hollande qui ont faict conter l'argent pour ces pauvres freres Vaudois, auront aussi donné leurs ordres de la maniere qu'ils desirent que ces deniers soient distribués. Les quelles ordres il faudra sans doute suivre ce qui n'est aussy que tres raisonnable.

Mon frere vous envoyera dans son tems une note de tout ce qu'il a receu avec une note de la distributions qui en a estées faict. Mon frere n'a plus rien a distribuer, on a faict tout pour le mieux sans aucun interrez †).

Louis Pierrat.

*) Soll wohl suffisantes heißen.

**) Der Vorschlag und die Bitte der Gemeinde zu Schwabach um Einrichtung ihrer Scheuer zu einem Spital wurde also nicht genehmigt.

***) Schreibfehler für triple.

†) Diese Verzeichnisse finden sich in der Sammlung nicht.

Nr. 4.

A Monsieur de Mortaigne a Francfort.

Nuremberg le 29^e/₂₉ May 1688.

Monsieur,

La presente servira de vous assurer que j'ay bien riscu la vostre schere du $\frac{15}{25}$ pres. mois et donné recapitulation aus encloses dont Mr. Jacob Blomart a delivre tout le depose de 3500 fl. a Mr. Pau Pom (Papon?) et compagnie*). Lequels partiront a demein pour trouver leurs povres refugé Vallois et les faire marscher par troupes de 25 a 50 pour *Bertheim* et delà desendre pour *Hannau* et les environ, dont ils esperent par la grace de vostre bien veuglianse et scharite chrestienne et paternelle a jouire de quelque bonne nouvelle des pais bas, afin de trouver quelque establissement pour eux tous, car j'en ay fait plusieurs preuve, a les acomoder en particulier parmi nos Allemans, mais je trouue sela imposible, tant pour l'exercise de leur religion, que ils ne savent la langue et ne la peuvent aprendre; ausi les autres nos paisans ne les entendent point, aussi peu que eus le font, ne s'asosient ensemble, sont peu aymé, subject a tous maux si, que a la fin sont obligé, a quitter le tout, ne se pouvant temperer ensemble, non-ostant toute les deligense fait. Je ne trouvas point occasion plus solide pour ses bonnes gens qui sont de travaillie de nature et ne peuvent subsister, que par bonne nombre ensamble asosié, que de les envoyer en pais inhabité des Indie ou Capo di bona speranse, estant gens fait a selá, et ils iront volontier, si leur schef (a vous le dire en secrete.) ne les deconseilient. Car je say bien, que d'ils**) ni inclinirent de nulle fason, ains tachent a se acomoder sependant avec les pretexts en nos pais et faire leur propre afaires a leur desire. Si on seret encore inclinant, come me fu avisé

*) Diese Vorschreiben befinden sich nicht in der Sammlung.

**) Oder dits, bezogen auf chefs.

d'Amsterdam, de vouloir augmenter tous les forteresses des Pays bas, se gens en seroien bien a propos ou en servise, en plase des paisans qui viennent du pais de Munster, Brunshwig et d'allieur tous les ans a seste saison de l'anné, en plusieurs centaines, a traullier toute l'esté, a faire le foïn ou maison *) encore quelque chose, mais un petit secours incertain, il leur faut un pais propre et grand a leur etablissement constant..

(Folgen Grüße und Compliment.)

*Joackin de Sandrart. **)*

P. S.

Mr. permettes, je vous prie, que je vous aseure en confiance d'ami, que ses bonne gens Vallois tous en generale se flatent avec l'esperanse de retourner en leur pais, ou par le moient di estre apellé, ou se unir et par forse si remettre, ou autres moiens qu'il s'imaginent pour sertain ***) , c'est aussy la rayson, pourquoy ils ne se hatent a se plaser fermement, et sans seste esperanse ils eussent acepté la reelle condition de S. A. S. electeur de Brandenburg leur envoya offrir, pour venir en son pais et poseder un cercle, expressement préparé a fin que ses antique Vaudois le posedassent et continuassent en son pais seste etablissement. Mais se genereus prince de felice memoire fu surpris et bien abusé par les envoié frauduellement, (pour ni dire trop peu) par des mensonge contraire, avec perte du temps, argent et occasion, ne pouvant rendre conte ni s'en retourner ainsi se quasché

*) Zwei oder drei völlig unleserliche Worte.

**) Es ist dieß der berühmte Maler Joachim von Sandrart, der damals schon 82 Jahre alt war, als er diesen Brief schrieb. Die Schrift ist daher auch zitterig und undeutlich.

***) Diese Nachricht klärt Vieles im Benehmen der Waldenser auf. Der Anschlag war also 15 Monate früher, als er ausbrach, bereits unter den fernsten Auswanderern bekannt. Die Anzeigen kommen auch später noch in Nr. 7 vor.

avec autres mouvaise histoires comis, surprennant se genereus prinse, qu'elle n'en volu plus entendre parler. Je vous en pouroy encore dire et vous nomer ses galands, mais silense pour ceste fois confidatement, pour vigiler au bien univerrsele cretiennement.

Nr. 5.

A Mr. de Mortaigne à Francfort.

La vostre du 30 du passé m'a este rendue et i en ay appris avec de plaisir l'estrange conduite des Piemontois qui veulent bien tirer de l'argent de leurs bienfaiteurs, mais non pas les servir. Ceux de Pragelas temoignent en esset estre plus soupplés et sages *). Mais l'on m'ecrit de la Haye du 31 dite, que Messeigneurs les estats averent destiné 39,000 liv, pour le transport des Piemontois au Cap de bonne esperance. Il faut bien qu'on entende par les Piemontois ceux de Pragelas.

(Folgen Nachrichten über den Cardinal Coadjutor von Fürstenberg, seine Gegner und den bevorstehenden Tod des Churfürsten von Cöln.)

Je suis etc.

H. de Bilderbeck.

Cologne le 3 Juin 1688.

*) Worauf sich diese Aeussereung beziehe, geht aus den vorhandenen Briefen nicht hervor; der Unterschied zwischen echten Waldensern (véritables Vaudois) und andern Flüchtlingen (refugiez) hat darauf keinen Bezug, wol aber wurde auf die Leute von Pragelas oder Cluson am meisten Rücksicht genommen.

Nr. 6.

Monsieur. *)

Je me suis donné l'honneur de vous escrire ces jours passez en faveur des pauvres freres Vaudois de Pragelas ou val Cluson qui n'ont point assez de resolution, pour passer la mer et s'aller establir au caab de bonne esperence, mais qui souhaitent ardentment, pouvoir finir leurs jours dans nos provinces sous votre protection, du despuis je leur ay communiqué la proposition, que je vous en ay fait et qu'il semble, que vous n'avez point eu pour desagreable, par l'ordre que vous avez donné au sieur Clignet, d'en parler a Mr. de Dyckveldt et autres membres de l'estat. Je ne saurois vous représenter la joye de ce pauvre peuple de cette bonne nouvelle que je leur portoy dimanche dernier dans un village a demi lieu de *Haenaut* **), ou dieu me fait la grace et a ma famille, de participer a la sainte cene du seigneur dans la communion des saints. Je croy leur pouvoir donner cete epitete, Mr., ne m'ayant jamais trouvé dans une assemblée, ou ce haut mystere de nostre salut ayt esté exerce avecque plus d'apparence de devotion, comme je l'ay veu faire dans la derniere humilité par ces pauvres gens la. Je suis persuadé, Mr., que si vous et Madame de Odyck les aviez veu, comme Madame de Mortaigne et moy, vous les aymeriez aussi tendrement, comme nous faisons. Au reste je puis aussi vous dire, que j'ay bien ouy des predications fort eloquentes, mais jamais de plus edifiante que celle que le sieur Papon nous fit ce jour la, je ne say si c'est par une preoccupation d'amour, ou pour la simplicité devotte et du predicateur et des auditeurs, qu'elle a fait une si forte impression dans mon esprit et dans celui de quelques honnettes marchands des mes

*) Ohne Adresse, nach dem Contexte zu schließen, an Herrn von Dyck.

**) Holländisch-französische Schreibart statt Hanau.

amis que j'y avois mené avecque moy, mais j'avoue que nous avons creu entendre le cher compagnon de saint Paul, je veus dire Timothée; car ce ministre nous a deduit par unne eloquence veritablement apostolique, sens aucun discours recherché (mais tres solidement et orthodoxement prouvé) a la verité de la profession evangelique que les Vaudois ont toujours faite des puis la primitive eglise sen aucune interruption jusques a present. Vous qui cognoissez l'histoire, Mr., vous savez que ce sont les Vaudois, qui ont jettez les premiers cemenes de la reformation des erreurs papistiques par toute l'Europe, et que par consequent nous pouvons les recognoitre comme l'instrument, dont dieu c'est voulu servir pour le salut de nous et de nos predecesseurs despuis plus d'un siecle. Et cette cognoissance sens doubte a porté Mssgs. les estats generaus, d'ouvrir les entrailles de la charité de leur sujets, pour survenir a la necessité de ces Vaudois et de ceus des vales du Piedmont qui autrefois faisoient un mesme corps; en les assistant par unne considerable colecte. Je suis sur, Mr., que leur hautes puissances qui ont deja commencez a faire savorer provisioneement dousser de cette colecte, tant aux Vaudois de Pragelas comme a ceus de Lucerne, leur continueront cette beneficence du reste de cette colecte, quant on aura resolu du lieu de l'establissement de ces colonies. Si vous, Mr., voulez recevoir celle de Pragelas dens vos seigneuries de Seyst et Drybergen (avecque la veu de Msgr. le prince d'Orange), je suis persuade que S. A. pourra loger ceus de Lucerne (qui sont presentement au Palatinat) dens sa taire de Sous-Dyck, ou il ne menque point de bruieries qui sont propres a mettre sous la charue, moyennant qu'on assistast et les uns et les autres de l'argent de la grande colecte, pour acheter du bestail et ce qu'il faudra, pour entrer en menage. Ainsi nous aurions l'honneur de proteger nostre mere eglise des ensiens Vaudois, et en mesme temps enmeilleurer nos teres et peupler des deserts, et non seulement quarder l'argent de la colecte chez nous, mais y augmenter le trafu, car il n'est pas que parmi ce peuple, il ne s'en trouve assez qui sont propres a cela. Enfin, Mr., je vous recommend cette affaire, vous

priant de la pousser et par vostre credit et par vostre sele, ce qui ne pourra qu'atirer la benediction du ciel et sur vous et sur vostre pieuse et tres illustre famille que ces bonnes ames prieront dieu de vous despartir. Je suis etc.

P. E. Mortaigne,

Francfort ce dernier jour de Juin n. st. 1688.

P. S. Si vous avez pour agreable, Mr., que je vous envoie ou maine ces Vaudois de Pragelas (qui sont au nombre de 350 ames) je vous prie de m'envoyer de l'argent de la grande colecte cinq sans (500) livres pour les frais de voyage, dont je rendrai bon conte. Si la malheur veut que cette colonie Vaudoise et celle de la valée de Lucerne (qui est presentement au Palatinat,) demeurent en Allemagne, il est sur que dens 25 ans on ne saura plus a parler de l'ansiene eglise Vaudoise, et il est a craindre qu'elle s'infectera du Luteranisme sous des princes Luteriens *) et du Papisme dens le Palatinat.

Nr. 7.

A Monsieur de Mortaigne à Francfort.

Monsieur,

Il faut, que je vous dise à la honte de nôtre academie, que je n'y saurois trouver pas un sujet propre pour bien conduire les études de M. vôtre fils.... (Folgen dergleichen unbedeutende Privatsachen.) Monsieur de Convent partira demain pour Stoudgart **); il a fait icy toutes les diligences possibles,

*) Bezieht sich auf Hessen und Württemberg. Die Besorgniß im folgenden Nachsatz gründet sich auf den Wechsel des regierenden Hauses in der Pfalz, da der Düsselborfer katholischen Linie 1685 das Land anerkiel.

**) Diesen Mann führt auch Moser an §. 43. S. 170, sagt aber, daß er bereits am 14. Juli 1688 sein Creditiv dem Herzog von Württemberg übergeben habe, da er nach diesem Briefe erst am 31. Juli von Heidelberg nach Stuttgart reiste.

pour se bien informer de l'état de tous le Vaudois qui se trouvent au Palatinat, tant de ceux de Pragelas que de ceux de Piemont. Il est vray, que les Piemontois, quoy qu'ils ne puissent pas nier, que ceux de Pragelas n'appartiennent aux Vaudois, se sont imaginé pourtant, que la grande collecte ayant été faite a leur occasion, ne s'étoit faite que pour eux, sans que ceux de Pragelas en puissent participer. Cependant, Mr., ces derniers qui sont au Palatinat, et que nous avons entretenus bien pauvrement tout l'hiver (et une partie de cet été *), sont véritablement dignes de compassion et de la charité dont jouissent les autres **). Il y en a un nombre de 272, qui ont été obligés de sortir de cette ville et que nous avons envoyés au baillage de Mosbac, aux confins de celui de Bretten, pour y defricher et cultiver des terres qui leurs sont assignées en propre, mais qui ne rapportent encor que des herbes sauvage, dont ces pauvres miserables soustentent leur vie, les aumônes que nous leur envoyons n'étant pas suffisantes pour tant de personnes. Ce seroit pitoyable, s'ils étoient exclus de la charité des Mess. de Hollande, et il faudroit qu'ils périssent, faute de cette assistance. Si c'étoient des faineants, je n'en aurois point de compassion; mais travaillants depuis le matin jusques dans la nuit à deroder des terres, qui leur sont encor entierement ingrates, ne mangeants que des racines et des herbes un peu cuites et ne beuvants que de l'eau, desirants de n'être en charge à personne, ils meritent autant qu'aucun autre d'être secourus. J'ay veu, ce que j'en écris, de mes propres yeux, m'étant transporté dans leur desert, lorsque j'ay fait la visitation des eglises de ce baillage. Nous leur avons fait distribuer depuis cent maldres ou sacs de bled, et quelqu'argent pour les malades et pour ceux qui ne sauroient s'aider du travail. Vous aurés seu, Mr., l'entreprise des Piemontois, et comme ceux de Berne et du bays de Wallis les ont empechés de

*) Die wallonischen Gemeinden in der Pfalz unterstützten also die Waldenser. Fabrice war wol Pfarrer der Heidelberger Gemeinde.

***) Hieraus folgt, daß die Waldenser von Pragelas bereits im Spätjahr 1687 in der Pfalz waren.

renter dans leurs vallées, c'est pourqoy je ne vous en reitere pas le recit *). Je suis etc.

De Heidelberg, 3o Juill. 1688.

Fabrice.

P. S. J'ay appris que ces réfugiés qui se trouvent au pais de Hanau, sont aussi de Pragelas **). Nous avons fait examiner tous ceux qui se disent être de cette vallée, pour savoir ce qui en est, et en avons fait un roole separé du roole des autres Dauphinois etc., pour ne les pas confondre. M. de Convenant a été en cela tres exact de même qu'en toutes les autres informations qu'il a prises.... (Folgen Grüße).

Nr. 8.

A Mr. de Mortagne a la Haye.

Monsieur,

Nous venons presentement de *Darmstat*, ou nous croyons de faire notre établissement dans un lieu, qui est à cinq heures de *Hanau* et à quatre de cette ville. Nous sommes convenus des conditions, sous lesquelles nous souhaittons d'être reçûs, et Mr. le president nous a promis, que nous aurions nos concessions par écrit, signées et scellées, lundi ou mardi prochain pour le plutard. Si l'on nous tient parole, nous ne chercherons pas de nos placer ailleurs, mais si l'on venoit a y manquer, notre resolution est prise, nous profiterons d'un aidant de la

*) Dieß kann sich nicht auf den Anschlag im Jahr 1687. beziehen, den Moser S. 28. S. 100. erzählt, sondern auf den zweiten, der im Sommer 1689. ausbrach (Moser S. 49. S. 181.), wovon also alle Waldenser schon früh unterrichtet waren, wie unten noch mehrere Beweise folgen.

**) Fabrice muß von der Vorliebe Mortaigne's und der Niederländer für die Waldenser von Pragelas gewußt haben.

Bad. Arch. 1826, 1r 3d.

bonne vollonté de Mss. Dodite et Digfeld *), et quand je serais obligé, de partir avec vingt personnes seulement, il n'est aucune raison, qui soit capable de me retenir en Allemagne. (Folgen Danfsagungen, Grüsse und Empfehlung der Waldenser-Colonie Papon's in die fernere Theilnahme Mortaigne's).

A Francfort ce 30 Aoust 1688.

Papon.

Nr. 9.

A Mr. de Mortaigne à la Haye.

(Eingang-Danfsagungen). Nous avons logé au environs de *Nida* dans trente ou trente cinq villages, les trois cents quarante personnes, qui nous restoyent, et ils y sont passablement bien, autant que la rudesse des lieux et des habitans le peut permettre, ils ont au monis le toict et le chaud. Les desordres du Palatinat en ont chassé tous nos autres compatriotes, qui y avoyent deja quéquesun d'établissement et il en est venu nous joindre plus de six vingts, qui sont destitués de toutes choses et qui ne savent que devenir **). Nous leur faisons part du peu qui nous reste des charités des Leurs H. P. et je vien d'obtenir un ordre de S. A. S. de *Darmstat* pour le baillif et soubaillif de *Nida*, afin qu'ils les fassent loger avec les autres et ce sera cette semaine, dieu aidant, que nous en verrons l'execution pour la consolation de tous ces pauvres affligés. J'ai prié ce prince, qu'il eust la bonté, de ne pas trouver mauvais, si nous venons à sortir de ces estats, afin de mettre nos per-

*) Siehe Nr. 6. *Dodite* ist wahrscheinlich Schreibfehler für *d'Odych*; ob er und *Dyckvelt* besondere Anerbieten als Privatleute machten, wie aus diesem und jenem Brief hervor zu gehen scheint, weiß ich nicht.

**) Dieß bezieht sich auf den orleanischen Successionskrieg, der am 4ten September 1688. begann, da die Franzosen in die Pfalz einfielen.

sonnes dans une plus grande sureté, puisque les François font ce qu'ils veulent sans obstacle et que les choses sont dans une telle disposition, qu'aparemment ne pourrons nous pas jouir de ses graces, de fort long temps. Il m'a répondu, qu'il estoit bien aisé, que nous restassions dans ses terres autant que nous-le pourrions et que nous devions estre assurés de son affection, mais qu'il ne trouveroit pas mauvais, que nous pressions le parti le plus sur et qu'il seroit content de nous savoir hors de danger; qu'il ne croyoit pas, que nous périclitassions beaucoup pour le present, puisqu'il avoit convenu avec la France, et que moyennant certaine contribution, on ne devoit exercer aucune hostilité dans ces estats. Ainsi à moins d'une necessité inévitable il faudra, que nos familles restent comme elles sont, jusqu'à ce, que nous voyons la disposition et la pente des affaires, ci après et que j'aye icy sur tout en Hollande, dont j'aurois deja pris le chemin, si l'estat de la famille de mon pere me l'eust permis. Mon pere est plus dangereusement malade qu'il n'a encor esté, j'ai un frere et une soeur, qui tiennent le lit depuis plusieurs semaines et ce seroit manquer de piété, que de m'escarter tandis que des personnes qui me sont si proches, sont de ce triste estat. Si dieu venoit a les retirer pendant mon absence, ce seroit une reproche qui ma conscience me feroit continuellement de les avoir quitté dans leur besoin et de ne les avoir pas secouru jusqu'au dernier moment de leur vie. Dieu soit benit de ce qu'il continue à me faire passer par de si rudes épreuves, j'ose esperer de sa bonté paternelle qu'elles tourneront à ma satisfaction. Si la providence me facilitoit les moiens de partir dans huit ou dix jours, je serois presque dans le dessein de mener avec moy autant d'hommes, de nos gens, qu'il y en aura qui me pourront suivre. Il y en pourra avoir cent trente ou cent quarante, que l'on pourra employer a quelque travail ou à porter les armes, les plus jeunes ayans 16 ou 17 ans; comme on peut former plusieurs jugemens sur cette conduite avant que d'y venir je souhaiterois fort d'avoir vos bon avis (*Bitte um baldige Nachricht*). Mr. Vandefelde m'avait écrit dans sa derniere lettre d'Utrecht, qu'il ne croyoit pas les choses desesperés pour nous dans cette province là et qu'il

nous diroit bien des choses, qui nous satisfiroient à son retour; je vien d'apprendre qu'il est arrivé heureusement à *Hanau*, je le joindrai, s'il plait au seigneur, demain et il ne tiendra pas à moi, que sur ce qu'il nous dira, il ne se forme une resolution constante et finale pour le bien de ces povres brebis innocents et errantes. (Grüße).

à Francfort ce 18 Octobre 1688.

Papon.

Mr. 10.

Monsieur, *)

Messrs. les estats ont résolu ce matin, de vous faire donner cinq cents escus de la collecte pour ces 150 Vaudois de Pragens, qui ont dessein de venir servir dans ce pays ici, afin Mr. que vous ayez le soin de leur remettre cette somme (das folgende ist abgerissen) . . . vous n'avez que vous adresser au griffier Fagel, qui a ordre de vous donner la resolution, sans qui soit besoin, qu'elle soit resumée. Je suis etc. (Namen, Ort und Datum sind abgerissen, von der Hand des Sammlers überschrieben: 1688).

Mr. 11.

A Mr. de Mortaigne, fils à Francfort.

à Hanau ce 9 Janv. 1689.

Mr.

(Eingang Neujahrswünsche). Je ne saurois vous exprimer, mon cher Mr., avec quelle impatience nous attendons des lettres de Hollande, et dans quelle crainte nous sommes, qu'il

*) Dieser zerrissene Brief ist ohne Adresse, aber schwerlich an Mortaigne, wenn nämlich diese Zeitordnung dem Briefe gebürt.

ne leur soit arrivé quelque accident, et qu'on ne les ait arresté en chemin. Notre povre monde s'enva d'estre destitué de tout moyen de subsister, et nos hommes ne cessent de demander, quand ils pourront partir. Ils croyent qu'ils n'en verront pas arriver l'heure assés tost, et ils s'estimeroyent très hereux, s'ils pouvoyent estre commandés par une personne, qui leur vint comme de la part de Mr. vostre pere, que nous regardons comme nostre Joseph, que la providence a envoyé devant nous, pour pourvoir à notre grande indigence et à nostre extreme necessité. (Folgen fernere Empfelungen).

Papon.

Nr. 12.

Nous sousignés Vaudois de val Cluson, ayans pris avec toute sort de consolation et de joye, que L. H. P. nos seigneurs les estats generaux des provinces unies du Pays-bas avoyent cette bonté et cette charité pour nous, que de vouloir nous recevoir dans leur pays et pourvoir aux fraix de nostre voyage d'ici en Hollande, en cas que nous soyons disposés de partir à leur premier ordre: apres avoir protesté devant dieu, que nous en aurons toute nostre vie, tous les sentiments d'une juste reconnoissance, declarons: que nous sommes tous prêts a nous mettre en chemin, quand il leur plaira, pour aller leur rendre tous les services dont nous serons capables et en tout ce quoy elles voudront nous occuper, les assûrans au reste d'une obéissance et d'une fidelité inviolable et que nous ne cesserons de prier le seigneur de tout nostre coeur pour la conservation de leurs personnes sacrées et pour la gloire et la prosperité de leur puissante republique. Fait a Hanau ce 20 Janvier 1689.

Papon.

(Folgen 132 Unterschriften von Männern und jungen Leuten).

